

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 12 décembre 2024

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**1.2.1 – Ouverture du Master sciences de l'archéologie – parcours archéologie
prévention**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;*
VU *la délibération n° CFVU 2024-11-07 /37 de la commission de la formation et vie universitaire, réunie en séance le 29 novembre 2024, et approuvant l'ouverture du parcours en alternance du master en archéologie ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre, l'ouverture du master sciences de l'archéologie – parcours archéologie prévention. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 19 décembre 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 31

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ **Séance du 07 novembre 2024** ☛

Master Archéologie : ouverture parcours en alternance

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

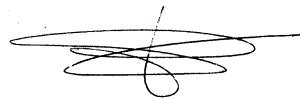
- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
- VU** la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à l'unanimité : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 07 novembre 2024,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,


Sylvain DURAND



Le Mans, le 24 octobre 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL PLENIER D'UFR
LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Séance du 24 octobre 2024

Le Conseil d'UFR, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité (18 voix pour, 0 contre, 0 abstention), l'ouverture du
Master :

Mention : **Archéologie : sciences de l'archéologie**

Parcours : **Archéologie Préventive**

Pour la rentrée 2025 - selon maquette en annexe.

**Le Doyen de l'UFR Lettres,
Langues et Sciences Humaines**

M. Reza MIR SAMII





INTITULÉ DU DIPLÔME

MASTER SCIENCES DE L'ARCHEOLOGIE - PARCOURS ARCHEOLOGIE PREVENTION

DEF

FICHE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

B - RESSOURCES POUR LA FORMATION	Ressources			Pour l'ensemble FORMATION
	Année 1	Année 2	Année 3	
1 - SUBVENTION (S) - en nature Prise en charge INRAP : 40 jours (6h) de cours M1 (=120h) puis M1+M2 (=240h)	6000	12000		
.....				
.....				
.....				
2 - APPORT DE LA COMPOSANTE Reste à charge	0	0		
3 - DROITS D'INSCRIPTION COMPLÉMENTAIRES (Tarif individuel x effectif annuel)				
* Etudiants formation initiale (250€ / étudiant)	2250	4500		
* Salariés individuels				
* Conventions entreprises				
* Apprentis (4796,4€ / étudiant pour UFR) 6821€ arrivent au CFA	28778,4	57556,8		
4 - TOTAL RESSOURCES ANNUELLES (1 + 2 + 3)	37028,4	74056,8		

Base de calcul

Année 1	Année 2
9 étudiants	18 étudiants
6 alternants (4 Inrap + 2 autres org)	12 alternants (8 Inrap + 4 autres org.)

(Total ressources annuelles - Total coût annuel)

BENEFICE

4 196,40 €

2 992,80 €

FICHE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

A - COÛT DE LA FORMATION					Coût annuel			COUT TOTAL FORMATION
					1ère année	2ème année	3ème année	
1 - ENSEIGNEMENT								
Durée des études								
Volume Horaire	C.M.*	T.D.* (soustrait mutualisations)	Encadrement étudiants **	Coût horaire T.D.				
1ère année	20	166	108					
Total équivalent T.D.		304		90	27360			
2ème année	44	376	216					
Total équivalent T.D.		658		90		59220		
3ème année								
Total équivalent T.D.								
2 - FRAIS DE GESTION (= 20 % du coût total annuel)								
1ère année					5472			
2ème année						11844		
3ème année								
3 - COÛT TOTAL ANNUEL (1 + 2)					32832	71064		
4 - EFFECTIF PAR ANNÉE					15	30		
5 - COÛT ANNUEL STAGIAIRE (3 / 4)					2188,8	2368,8		

1h titulaire = 150€
 1h vacataire/heure comp. = 50€
 Coût moyen de l'heure si 40% titulaires + 60% vacataires :

90 €

* 1 heure C.M. = 1,5 heure T.D. et 1 heure T.P. = 1 heure T.D. / 1,5

** Encadrement étudiants : (10h par alternant ou 2h par stagiaire) + 2h par étudiant pour projets tuteurés